

Répression de la criminalité

régions montagneuses, il faudrait exiger des tests quant à l'identification du gibier ainsi qu'à la courtoisie et à la compétence du chasseur pour tous ceux qui veulent obtenir l'autorisation de posséder des armes à feu ou ceux qui veulent acheter un permis de chasse.

● (1420)

J'appuierai la loi sur le contrôle des armes à feu que je juge raisonnable, pensée et parfaitement applicable pour une autre raison, que j'estime la plus importante. Je commence à être fatigué de ceux qui semblent atteints de ce que j'appellerais le syndrome du cowboy. A les voir et à les entendre, on les prendrait pour des shérifs du Texas, et ils agissent comme des gamins de sept ans jouant avec un revolver en matière plastique. Il faut certainement mettre un terme à cette situation ridicule où des gens ayant un casier judiciaire, ayant commis des actes de violence ou de folie ou d'une extrême instabilité émotionnelle, peuvent aller acheter une carabine ou un fusil. Tous les propriétaires d'armes à feu conscients de leurs responsabilités auxquelles j'ai parlé conviennent qu'il faudrait mettre un terme à une situation aussi insensée.

Un jeune de 12 ou 14 ans peut commander une arme à feu par la poste, cela doit cesser. Des maisons de vente par correspondance du Canada vendent des armes dangereuses; par exemple, des fusils au canon faussé ou de vieilles carabines qui fonctionnent mal. Avec les munitions puissantes qui existent aujourd'hui, ces armes peuvent vous exploser en pleine figure. On a guère contrôlé la qualité de ces armes vendues par correspondance.

Également, je crois que les fabricants, les grossistes, les détaillants et les transporteurs d'armes à feu et de munitions devraient être plus conscients de leurs responsabilités. Trop souvent, les criminels se procurent des armes en détournant des camions entre l'usine et le grossiste. On ne prend pas assez de précautions pour le transport des armes. Trop souvent, les grossistes et les détaillants entreposent leurs armes avec énormément de négligence. Quand vous entrez chez le détaillant, vous voyez des armes étalées n'importe où dans le magasin, et les voleurs ont la partie belle. Un bon voleur n'aurait aucun mal à vider tout le casier d'armes et de munitions en une soirée. Le grossiste, le détaillant et le transporteur d'armes et de munitions ne prennent pas suffisamment de précautions.

Je pense qu'il faudrait également demander aux vendeurs de tenir un registre semblable à celui des pharmaciens. Ces derniers tiennent un registre très précis et prennent beaucoup de précaution avant de vendre des médicaments dangereux. Aucun pharmacien ou citoyen n'y voit d'objection. Le simple bon sens demanderait que les vendeurs d'armes et de munitions tiennent à jour des registres de leurs ventes avec le nom des acheteurs, le numéro de série, la quantité, la qualité, la description de l'article, et ainsi de suite. Ce n'est qu'une simple question de bon sens. Je ne connais aucun homme d'affaire honorable qui s'en plaindrait. Aucun des propriétaires réputés de magasin d'armes ou de grand magasin auxquels j'ai parlé ne s'y opposerait. En fait, certains d'entre eux tiennent déjà ce genre de dossiers et c'est tout à leur mérite. Il est nécessaire, à mon avis, que la loi prévoit ce genre de garantie raisonnable de la part des fabricants, des grossistes, des détaillants et des transporteurs.

On s'est plaint des frais de délivrance d'une autorisation. On ne peut décemment pas trouver à redire, je pense, à des frais s'élevant à environ \$5 pour l'octroi d'une autorisation. Le gouvernement ne devrait pas chercher à faire assumer entièrement les frais de délivrance de permis par le requé-

rant qui désire posséder une arme à feu. Cela représenterait une charge financière injuste pour un petit nombre de personnes qui seraient censées assumer le coût total de cette mesure, destinée à offrir une plus grande sécurité à l'ensemble des Canadiens.

Si le gouvernement fédéral ne peut pas rentrer entièrement dans ses frais en ce qui concerne la délivrance des autorisations, il ne devrait pas en faire assumer la plus grande partie par les municipalités ou les gouvernements provinciaux, étant donné que l'objet de cette mesure est d'offrir une plus grande sécurité à l'ensemble des Canadiens. Dans ces conditions, il est évident que c'est l'ensemble des Canadiens, par l'entremise du gouvernement national, qui devraient en payer la plus grande partie.

Si le gouvernement et le Parlement veulent obtenir une collaboration et une aide maximales de la part des forces de l'ordre, des municipalités et des gouvernements provinciaux, le ministre de la Justice devrait annoncer que le Trésor national remboursera à ces secteurs de la société les frais d'application de cette mesure. Il serait injuste, à mon avis, d'imposer cette charge financière supplémentaire aux budgets municipaux et, dans bien des cas, aux coffres provinciaux, déjà lourdement grevés. J'espère que le gouvernement s'en occupera lorsque le comité sera saisi du bill, car la grande majorité des gens seraient prêts, je pense, à appuyer une loi raisonnable et réaliste sur les armes à feu.

Cette mesure comporte certaines dispositions ridicules qui, j'espère, seront supprimées par le comité ou par la Chambre à l'étape du rapport. Nous avons entendu des déclarations toutes aussi ridicules sur les effets néfastes de cette mesure législative, pour la plupart purs produits de l'imagination de ceux qui veulent provoquer des réactions exhaltées et aveugles parmi les Canadiens. C'est ce que certains députés ont cherché à faire, monsieur l'Orateur.

En terminant, je veux répéter que je suis très favorable à l'amendement du député de Calgary-Nord. Je pourrais bien appuyer cet amendement et appuyer le bill en principe en deuxième lecture. Toutefois, à moins que le gouvernement n'y apporte des améliorations importantes à l'étape du comité ou du rapport, et j'espère qu'il acceptera des propositions sensées et raisonnables des députés de l'opposition et de ses propres députés d'arrière-ban, il se pourrait que je doive voter contre la mesure en troisième lecture. Je devrai peut-être agir de la même façon que dans le cas du bill de stabilisation du prix du grain. Je ne m'excuse absolument pas de la façon dont je m'étais conduit cette fois-là.

Il me semble que le gouvernement pourrait bien prendre au sérieux l'idée d'en soumettre le sujet à un comité où la plupart des témoins pourraient être entendus. Quand le comité se réunirait ensuite pour étudier la mesure même, il serait en mesure de le faire beaucoup plus efficacement et rapidement. Si le sujet en était renvoyé à un tel comité, nous serions beaucoup mieux préparés à entendre les témoignages de ceux qui veulent présenter des mémoires. Nous disposerions alors de renseignements concrets au lieu des stupides envolées dont nous avons été témoins.

J'espère que le gouvernement envisagera sérieusement d'accepter un certain nombre d'amendements. Nous pourrions alors, plus tard au cours de l'été, nous attaquer à la mesure législative même et accomplir plus, étant bien mieux renseignés, que cela n'a été le cas jusqu'ici.

● (1430)

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, le bill C-83, que nous sommes présentement à discuter, est